



Avons nous obligation d'effectue notre preavis

Par **nath**, le **02/03/2009** à **21:01**

bonjour

je travail actuellement pour divers association en tant qu'aide a domicile mais j'aimerais faire autre chose donc je cherche mais j'aimerais savoir si je trouve un autre emploi suis je obligé d'effectue mon preavis

merci de la reponse que vous pourrez m'apporte
cordialement

Par **Paula**, le **02/03/2009** à **22:43**

Bonsoir,

Si vous avez un CDI vous devez respecter le préavis prévu dans le contrat.

Sauf si l'employeur vous en dispense Cordialement